

Convocation du : L'an deux mille seize, le mardi 6 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement
1^{er} décembre 2016 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de
Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
1^{er} décembre 2016 La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19 Étaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Jean-Claude GOHARD, Monique PETIT, Josette JOYEUX, Jean-Bernard BESSARD, Valérie THEVEUX, Aurore MILWARD, Corine LE ROUX, Jean-Marc GEUFFROY, Jimmy PASQUIER, Frédéric

Nombre de présents : 17 THIEL

Nombre de votants : 18 Étaient absents : Aurore LAGARDE ayant donné pouvoir à Fabrice GEFFROY, Carine BARRIERE ayant donné pouvoir à Evelyne HEULIN, Giovanni GIOIA ayant donné pouvoir à Jean-Marc GEUFFROY, Laurie KOZLOWSKI ayant donné pouvoir à Aurore MILWARD, Olivier RICHY ayant donné pouvoir à Valérie THEVEUX, Virgil DOUINE

Josette JOYEUX est élue secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h45.

1. Fusion SIEPRO/SIERO et approbation des statuts du SIE-ELY

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Prouais ROSay et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Rambouillet souhaitent fusionner afin de se donner les moyens d'appréhender de manière plus efficace la transition énergétique, de s'inscrire au mieux dans une politique de développement durable et de répondre aux objectifs de la Cop 21.

Cette fusion permettra de changer d'échelle au niveau de la superficie du nouveau territoire, ainsi que de mutualiser et renforcer les capacités mutuelles des 2 syndicats.

Ces modifications seront bénéfiques pour les usagers de ces services.

De ce fait, il convient par délibération de l'ensemble des communes adhérentes à l'un de ces 2 syndicats de :

- valider la fusion du SIEPRO avec son homologue des Yvelines, le SIERO,
- approuver les projets de périmètre et de statuts

Une fois les délibérations reçues, les préfets des deux départements prendront un arrêté commun de création du syndicat fusionné qui s'appellera SIE-ELY, Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la fusion du SIEPRO avec son homologue des Yvelines, le SIERO,
- approuve les projets de périmètre et de statuts

2. Signature de la prorogation de la convention avec La Poste pour le maintien de l'Agence Postale Communale

Pour permettre de pérenniser le service public de proximité rendu par l'Agence Postale Communale et très apprécié de la population mais aussi afin de maintenir la perception de l'indemnité mensuelle versée par le Groupe la Poste de 1001 € (revalorisée chaque année), il convient de proroger la convention arrivée à échéance.

La convention initiale avait été signée à l'ouverture de l'Agence Postale Communale en 2006 pour 5 ans, reconductible pour la même durée.

Madame le maire propose aux élus de renouveler cette convention pour 9 ans, reconductible une fois.

Les horaires et jours d'ouverture restent maintenus :

- du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h00

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer l'avenant à la convention avec La Poste pour une durée de 9 ans reconductible 1 fois. Les horaires et jours d'ouverture restent maintenus à l'identique.

3. Participation financière pour l'installation d'une patinoire en plein air à Anet

Comme l'an dernier, la commune a été destinataire d'un courrier du député-maire d'Anet, Olivier Marleix, nous annonçant le renouvellement de l'installation d'une patinoire en plein air du 16 décembre au 26 février 2017.

Il sollicite de notre part une participation financière, étant entendu qu'en contrepartie, des invitations pour les enfants de Boutigny-Prouais seront offertes, valables pour toute la période.

Une discussion entre élus s'engage.

Compte tenu de la méconnaissance du nombre de places attribuées et de la difficulté pour la commune de choisir les enfants à qui celles-ci seraient attribuées, les élus, à la majorité, refusent de donner une participation financière à la commune d'Anet.

Décision : Le conseil municipal à la majorité, 10 CONTRE (Jean-Bernard BESSARD, Jimmy PASQUIER, Jean-Marc GEUFFROY, Monique PETIT, Josette JOYEUX, Corine LE ROUX, Fabrice GEFFROY, Valérie THEVEUX, Jean-Claude GOHARD, Aurore MILWARD), 2 POUR (Frédéric THIEL, Mireille ELOY), 1 ABSTENTION (Evelyne HEULIN), décident de ne pas attribuer de participation financière à la commune d'Anet.

4. Budget COMMUNE : décision modificative n°2

Les travaux de la trésorerie de Dreux n'étant pas comparables avec ceux de l'ex-trésorerie de Nogent-le-Roi, celle-ci demande de procéder à une opération sans incidence budgétaire afin d'avoir des écritures comptables précises et transparentes.

Cette présente décision modificative consiste à faire ressortir le paiement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Jusqu'à présent, l'écriture comptable n'existait pas, le montant du FPIC était retiré directement des avances mensuelles sur la fiscalité directe locale reçues de l'Etat et de ce fait, le montant des taxes perçues était erroné.

Par exemple, pour 2016, l'écriture du FPIC n'apparaissant pas, le montant des taxes perçues était annoncé pour 587 766€, ce qui n'est pas exact.

Dorénavant, il y aura bien 2 écritures comptables distinctes :

- les taxes votées lors du budget primitif et payées par les administrés (625 000 € pour 2016)

- le FPIC (37 234 € payé pour 2016).

En conséquence, il nous est demandé d'émettre

- un mandat au compte 73925 de 37 234 € constatant le paiement du FPIC
- un titre au compte 73111 de 37 234 € rétablissant les recettes réelles des taxes

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget communal ainsi présenté

5. Informations et questions diverses

Madame le maire :

✓ informe les élus des différentes manifestations à venir :

- Vendredi 9 décembre :
En début d'après-midi : montage du sapin sur la place de Boutigny par les services techniques et les élus.
Les élèves de l'école Etienne Prunier sont invités à y disposer leurs décorations de Noël de 15h15 jusqu'à 17h00. Possibilité de décorer le sapin tout au long de la semaine suivante
- Samedi 10 décembre :
 - A 10h00 spectacle des enfants
 - A 17h00 Concert « les Bardes » de Richebourg avec les enfants de l'école
- Samedi 17 décembre :
Distribution des colis aux aînés par les élus et les membres du CCAS

✓ Fait savoir aux élus que le Major RENAUD l'a contactée afin de lui dresser un bilan de la réunion « participation citoyenne ».

Seulement 5 personnes ont fait acte de volontariat en qualité de référent.

Ce nombre lui semble insuffisant compte tenu de l'étendue du territoire communal et du nombre de hameaux.

Un nouvel appel à candidatures est lancé parmi les élus mais aussi pour la population dans le prochain journal communal « Entre Nous » !

✓ Avise de la réception le 6 décembre de l'avis favorable de la CNRACL pour placer un agent des services techniques, en arrêt de travail depuis plusieurs mois, en retraite pour invalidité à compter du 1^{er} juillet 2016, comme demandé par la commune, avec radiation des cadres à la même date.

Frédéric THIEL signale aux élus qu'une nouvelle antenne SFR a été installée au lieu-dit « le trou fondu », commune de Grandchamp, afin d'émettre en 4G.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est fermé à 21h40.